

VISITEUR DE CONVIVIALITE

DEFINITION DE L'EMPLOI

- Assiste toute personne en perte d'autonomie (personne âgée, handicapée...) à domicile pour la préservation du lien social avec son entourage extérieur ;
- Assure une compagnie par le biais de visites régulières (conversations, lecture, garde...) ;
- Développe des activités d'accompagnement, d'animation et de stimulation (promenade, sorties sociales et culturelles, exercices manuels et artistiques, jeux de société, jeux de mémoire, gym douce...).

CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE DE L'ACTIVITE

L'activité s'exerce en autonomie au domicile de particuliers, en contact avec différents intervenants (encadrant, auxiliaire de vie, professionnels médicaux et paramédicaux, famille...).

Elle s'exerce dans une relation d'aide et de services qui peut varier selon le lieu de résidence, l'autonomie et les habitudes de la personne.

Elle peut s'exercer en horaires décalés, en début et fin de journée avec des déplacements chez plusieurs personnes dans la journée.

L'exercice de l'emploi implique de permanentes allées et venues et parfois de nombreuses manipulations (personnes, appareillages...).

ACCES A L'EMPLOI METIER

Cet emploi/métier peut être accessible sans diplôme et sans expérience. Le cas échéant, le salarié s'engage à suivre des formations de base sur la connaissance des publics fragilisés, l'accompagnement physique et moral dans les activités de la vie sociale et relationnelle ainsi que sur l'animation et la stimulation adaptée aux personnes âgées.

La formation "Prévention et Secours Civiques de niveau 1 – PSC1" ainsi que des vaccinations spécifiques (Hépatite B, DTPolio...) sont requises. Une visite médicale d'aptitude à l'embauche est obligatoire renforcée par une visite médicale annuelle.

COMPETENCES REQUISES

COMPETENCES TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none">▪ Connaître les principales pathologies du vieillissement et leurs symptômes▪ Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés pour l'accompagnement physique et morale du bénéficiaire en fonction de ses besoins et difficultés
COMPETENCES TRANSVERSES	<ul style="list-style-type: none">▪ Savoir organiser son temps d'intervention, et adapter son activité en fonction de la personne, de ses habitudes, de ses attentes▪ Être attentif à assurer systématiquement la sécurité des personnes accompagnées
COMPETENCES RELATIONNELLES	<ul style="list-style-type: none">▪ Être capable d'intervenir dans le respect de la personne, de son intégrité, et de son intimité▪ Être capable de créer une relation de confiance, pour contribuer à l'autonomie physique, sociale et intellectuelle des personnes▪ Savoir faire face aux situations d'urgence et gérer les situations de conflit ou de tension

MOYENS MIS A DISPOSITION

- Matériel, produits et jeux disponibles au domicile des personnes
- Vêtements de travail
- Eventuellement véhicule de service

ORGANISATION HIERARCHIQUE ET FONCTIONNELLE

Sous la position hiérarchique du responsable de secteur/responsable de service, le visiteur de convivialité peut être amené à intervenir en complémentarité avec d'autres professionnels, appartenant à la même structure employeuse (aide-ménagère, auxiliaire de vie...) ou extérieurs à celle-ci (aide-soignant, infirmier, médecin...).

Le visiteur de convivialité assure ses fonctions de façon autonome, et doit s'adapter à des contextes familiaux différents. Il adopte une posture professionnelle, met en place des relations interpersonnelles de qualité avec les bénéficiaires des services, et mobilise des techniques précises.

Le visiteur de convivialité rend compte de son activité aux personnes et à leurs familles, et remonte toutes les informations nécessaires à sa hiérarchie ou aux relais appropriés.

COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS

SAVOIR-FAIRE COMPORTEMENTAL	<ul style="list-style-type: none">▪ Adaptabilité et respectabilité (langue, culture, mode de vie...etc)▪ Disponibilité▪ Ponctualité▪ Mobilité▪ Sens de la relation et du partage
-----------------------------	--